

Outils d'évaluation et de recrutement

Une évaluation du stagiaire à l'entrée sera réalisée. Une visite médicale pourra être demandée aux stagiaires.

Modalités d'organisation des entretiens

Les entretiens individuels se déroulent avec l'équipe de formateurs et la directrice du centre.

Ces entretiens servent :

- à faire connaissance avec la personne
- à apporter des éléments de réponse complémentaire
- à répondre à des questions et aborder des problèmes d'ordre individuel
- à vérifier les critères d'entrée en formation
- à vérifier les critères relatifs à la validation visée si besoin
- à vérifier la cohérence du parcours et la motivation du candidat.

Prise en compte des acquis antérieurs des stagiaires

Les acquis antérieurs du stagiaire sont pris en compte lors du recrutement (entretien, présentation du dossier artistique, ...). Toutes ces informations permettent de garantir l'éligibilité des candidats au regard des critères définis par le centre de formation et les financeurs.

En fonction du niveau de connaissances (savoir et savoir faire), une individualisation des contenus de formation pourra être envisagée.

Épreuves de sélection des candidats

- Les candidats passent une *épreuve orale* sur l'expression et la culture artistique afin d'évaluer les capacités à suivre une formation qualifiante.

Chaque candidat devra répondre en une heure à des questions portant sur la céramique, l'art, l'histoire de l'art, l'entreprise, la commercialisation. Ce questionnaire d'actualité permet d'évaluer les capacités d'expression orale du candidat, et d'apprécier ses centres d'intérêts, son niveau d'information, sa motivation à exercer cette profession de plasticien céramiste.

Cette épreuve sera notée sur une grille d'évaluation par les formateurs de spécialité.

- Chaque candidat sera reçu en *entretien individuel*. Cette épreuve permet d'apprécier l'aptitude et la motivation à exercer cette profession .

Cet entretien est mené sous la responsabilité d'une responsable d'établissement, un formateur et une psychologue. Cette épreuve orale fait l'objet d'une note attribuée par les membres du jury.